



FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION  
**POSTES – DOI**

SEPTEMBRE 2008 • Codes A et P

COM

60 rue Vergniaud  
75640 Paris CEDEX 13  
www.fo-com.com  
postes@fo-com.com

**Direction opérationnelle  
de l'immobilier**

**CTP DU 18 septembre 2008**

**FO participera au CTP du 18 septembre 2008 pour réaffirmer son opposition au renforcement de la filiale POSTE IMMO.**

FO y participera pour s'assurer que les garanties et avantages promis au cours des bilatérales et de la CDSP pour les collègues qui accepteraient d'intégrer la filiale figurent bien dans le projet définitif. Lors de la CDSP du 10 septembre 2008, le représentant de FO Communication a fait la déclaration préalable suivante :

### **Déclaration préalable FO à la CDSP DOI du 10 septembre 2008**

Pour FO, La Poste et son personnel sont en mesure d'assurer l'ensemble des missions qui lui sont imparties et rien ne rend nécessaire, rien ne justifie la création de filiales. FO est contre l'affaiblissement de la Direction de l'Immobilier, contre le transfert de métiers et de personnel à POSTE IMMO.

Il était plus que probable que cette opposition n'infléchirait pas la détermination des dirigeants de La Poste et que le projet de transfert serait maintenu, aussi FO s'est-il employé, au cours des bilatérales, à obtenir le maximum de garanties pour les collègues qui, afin de pouvoir continuer à exercer un métier auquel ils sont attachés, accepteraient de changer d'employeur.

Le tract FO diffusé en juillet dressait la liste des exigences formulées qui semblaient avoir été entendues. FO se félicite notamment qu'un programme de formation soit prévu pour les dessinateurs et les techniciens du contrôle qualité qui souhaiteraient occuper des postes créés à POSTE IMMO.

De même, FO se félicite d'avoir obtenu que les chargés d'opérations, la plupart en charge de dossiers qu'ils ne pourraient abandonner sans nuire au bon fonctionnement des services de La Poste, disposent d'un délai de 2 ans pour postuler sur des postes d'Inspecteur du parc.

A contrario, FO déplore que la demande que soit portée à 2 ans la durée du droit au retour à La Poste n'ait pas été retenue. L'argument avancé par la direction – peu d'agents demanderont à bénéficier du droit au retour – n'est pas recevable. Il aurait plutôt dû conduire ses représentants à accepter cette proposition.

FO compte bien œuvrer au sein de la Commission de Suivi qui sera mise en place dès le mois d'Octobre pour faire en sorte que tous les collègues de la DOI, ceux dont l'emploi est transféré ou supprimé et qui veulent rester à La Poste comme ceux qui suivront leur emploi ou feront le choix d'occuper un emploi créé à POSTE IMMO bénéficient réellement de toutes les garanties obtenues.

**Projet de privatisation de La Poste  
FO appelle tous les agents, salariés, fonctionnaires,  
cadres et non cadres, à participer à  
la grève et aux manifestations du 23 octobre**

**La Poste mérite un  
REFERENDUM !**